

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS « RENCONTRE AVEC LES AMBASSADEURS DU SPORT DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE »

Préambule

Dans le cadre du développement de la pratique sportive en Île-de-France, la Région accompagne le mouvement sportif et soutient les sportifs de haut niveau franciliens dans la construction de leur projet de vie.

Le présent appel à projets a vocation à mettre en relation des structures franciliennes porteuses d'un projet pédagogique lié au sport avec des sportifs de haut niveau franciliens, titrés « Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France » ou « Grand Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France », et volontaires pour transmettre les valeurs sportives, olympiques et paralympiques aux jeunes franciliens.

Article 1 - Objectifs

Les structures intéressées sont invitées à présenter un projet pédagogique concret favorisant la découverte de disciplines sportives, ainsi qu'un échange sur différentes thématiques en lien avec les valeurs du sport.

Cet appel à projet ne donne pas lieu à l'attribution de subvention par la Région.

Article 2 - Structures éligibles et public cible

L'appel à projets est ouvert aux structures franciliennes suivantes :

- lycées ;
- centres de formation d'apprentissage (CFA) ;
- universités ;
- instituts de formation en soins infirmiers ;
- établissements hospitaliers ou sociaux et médico-sociaux franciliens ;
- ligues et comités sportifs départementaux ;
- ligues et comités sportifs régionaux ;
- clubs sportifs ;
- académies d'UNSS ;
- comité régional olympique et sportif d'Île-de-France ;
- organismes gestionnaires des îles de loisirs franciliennes ;
- conseil régional des jeunes d'Île-de-France ;
- centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) d'Île-de-France ;
- communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) franciliens.

Les projets doivent se dérouler en Île-de-France et être à destination de jeunes franciliens.

Article 3 - Modalités de dépôt des projets

Les projets doivent être déposés sur la plateforme régionale « Mes démarches » : [Mes démarches \(iledefrance.fr\)](http://iledefrance.fr)

Le nombre de projets par structure n'est pas limité.

Les projets peuvent être déposés, tout au long de l'année, au minimum 4 semaines avant la date de l'événement.

Article 4 - Le dossier d'inscription

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- **les coordonnées de la structure** (nom et adresse précise) ;
- **les coordonnées du référent du projet** (nom, prénom, numéro de téléphone, courriel) ;
- **la fiche descriptive du projet** (description, lieu, date et horaires précis du projet).

Le projet doit avoir pour objet de nouer un échange entre un sportif de haut niveau et des jeunes franciliens autour des valeurs humanistes et sociétales du sport, du parcours et de la vie d'un sportif de haut niveau et de différentes thématiques identifiées par le porteur de projet.

Exemples de thématiques pouvant être abordées : le respect, la tolérance, la solidarité et l'esprit d'équipe, l'engagement, la combativité, sport et santé, sport et handicap.

Dans les établissements d'enseignement (lycées, CFA, IFSI, universités) le projet peut porter sur l'une des disciplines étudiées ou être pluridisciplinaire.

Le porteur doit obligatoirement intégrer à son projet un temps d'échange d'une durée minimum de 30 minutes. Il est toutefois invité, dans la mesure du possible, à construire son projet selon le cadre suivant (exemple préconisé sur la base d'une intervention de 2 heures) :

- Présentation de l'Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France (durée 10 minutes environ) : nom et prénom du sportif, palmarès du sportif, raison pour laquelle le sportif intervient sur le projet.

- Démonstration du sport pratiqué par l'Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France (durée 20 minutes environ) : le sportif pourra montrer aux jeunes une phase haut niveau de son sport. Cette partie est facultative.

- Initiation sportive encadrée par l'Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France (durée minutes 45 minutes environ) : le sportif pourra initier les jeunes à son sport. Cette partie est facultative.

- Echange entre les jeunes et l'Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France (durée 45 minutes environ) : le sportif présentera son parcours de vie et sportif, et les jeunes pourront interagir avec le sportif en lui posant des questions préparées et/ou spontanées, en fonction des thématiques prévues par le porteur du projet.

Cette partie est obligatoire. Si le projet concerne seulement de l'échange, il est recommandé de prévoir des outils permettant la diffusion de photos et/ou vidéos.

Il est également préconisé d'impliquer les jeunes à la construction du projet.

Les informations contenues dans le dossier de candidature sont transmises aux sportifs qui se positionnent sur les projets en fonction de leur disponibilité, et se mettent en relation avec le référent du projet le cas échéant, afin d'établir ensemble les modalités de leur intervention.

Article 5 - Disciplines sportives représentées par les Ambassadeurs du Sport de la Région Île-de-France

Sports individuels	Athlétisme, para athlétisme, para athlétisme adapté, cyclisme sur piste, équitation, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, haltérophilie, para triathlon
Sports collectifs	Baseball, basket fauteuil, cécifoot, flag football, hockey sur gazon, rugby à 7, volley-ball assis
Sports de combat	Boxe anglaise, escrime, escrime fauteuil, judo, para judo, lutte, MMA, taekwondo, para taekwondo
Sports nautiques	Aviron, kayak, para natation, plongeon
Sports de raquette	Para badminton, para tennis de table

La représentation de ces sports est susceptible d'évoluer.

Article 6 : Suivi du projet et communication

Les établissements porteurs de projet s'engagent, dans toutes leurs actions de communication, à mentionner la région Île-de-France et à apposer son logo, dont les caractéristiques lui seront fournies par la Région.

Les supports resteront la propriété de l'établissement. La région Île-de-France se réserve le droit de solliciter les établissements, afin d'obtenir les supports de communication (photos, vidéos, articles...) dans le but de promouvoir les interventions des Ambassadeurs du Sport de la Région Île-de-France, via le site internet de la Région.

Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites dans le cadre de l'appel à projets. Ils s'engagent également à ce que ces images soient prises par la presse ou par les organisateurs. Ils s'engagent aussi à ce que leurs travaux soient repris en totalité ou en partie, sur différents supports, par la région Île-de-France ou les partenaires de l'appel à projets.

Un compte rendu final sera demandé au porteur du projet, afin de mesurer l'impact de l'intervention de l'Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France sur les jeunes qu'il a rencontrés.

Tous les documents, ainsi que les informations de communication concernant le projet devront être retournés à l'adresse mail suivante : sports@iledefrance.fr

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à l'appel à projets « Rencontre avec les Ambassadeurs du Sport de la Région Île-de-France » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation. L'interprétation des termes des différents articles est laissée à l'appréciation seule de la région Île-de-France.